



**PRÉFET  
DES DEUX-SÈVRES**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Direction des Élections, de l'Immigration et de l'Intégration  
Bureau des Élections et de l'Administration générale  
Affaire suivie par : Céline MOUSSET  
Tél. : 05 49 08 69 17  
Adresse mail : [pref-elections@deux-sevres.gouv.fr](mailto:pref-elections@deux-sevres.gouv.fr)

## **Arrêté modifiant les jours et horaires de dépôt des candidatures pour le second tour des élections municipales du 28 juin 2020**

Le Préfet des Deux-Sèvres  
Chevalier de la Légion d'Honneur  
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

VU le Code électoral, notamment ses articles L.255-4 et L.267 ;  
VU le décret n°2020-642 du 27 mai 2020 fixant la date du second tour du renouvellement général des conseillers municipaux et communautaires ;  
VU le décret n°2020-643 du 27 mai 2020 relatif au report du second tour du renouvellement général des conseillers municipaux et communautaires de 2020 et à l'adaptation du décret du 9 juillet 1990 à l'état d'urgence sanitaire ;  
VU l'arrêté préfectoral du 17 janvier 2020 fixant les jours et horaires de dépôt des candidatures pour les élections municipales des 15 et 22 mars 2020 ;  
SUR proposition de Mme la Secrétaire Générale de la Préfecture ;

### **ARRETE :**

Article 1er : L'article 2 de l'arrêté du 17 janvier 2020 est complété comme suit :

Pour le second tour de scrutin, une période complémentaire de dépôt des déclarations de candidatures est ouverte :

- le vendredi 29 mai 2020 de 9 heures à 12 heures et de 14 heures à 17 heures,
- le mardi 2 juin 2020 de 9 heures à 12 heures et de 14 heures à 18 heures.

Article 2 : Les autres dispositions de l'arrêté susvisé demeurent inchangées.

Article 3 : La Secrétaire Générale de la préfecture des Deux-Sèvres, la Sous-Préfète de Bressuire et la Sous-Préfète de Parthenay sont chargées de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs.

Niort, le 28 mai 2020

Le Préfet,  
Pour le Préfet et par délégation,  
La Secrétaire Générale

Anne BARETAUD